

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 septembre 2017**

CP2017\_09\_18  
id. 3495

*L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AVENANT À LA CONVENTION FONDS D'APPUI AUX  
POLITIQUES D'INSERTION (FAPI)**

---

Le Département du Tarn et Garonne, en qualité de chef de file des politiques d'insertion et d'inclusion sociale, a souhaité bénéficier du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) prévu par l'article 29 de la loi de finances 2017.

L'Assemblée départementale, dans sa séance du 5 avril 2017, a autorisé Monsieur le Président du conseil départemental à signer dans ce cadre une convention triennale avec l'État. Ce document a été signé le 25 avril 2017 et prévoit, dans son article 2.4.2, un montant prévisionnel du fonds d'appui aux politiques d'insertion de 155 954 €.

L'agence de services et de paiements (ASP), en date du 18 juillet 2017 a notifié par courrier, un nouveau montant relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion s'élevant pour le Département du Tarn et Garonne à 170 463 € pour l'exercice 2017.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant à la convention au Fonds d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 selon les termes figurant en annexe, portant le nouveau montant à 170 463 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le dit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC